

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Communication
au Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2014-2-4-1

Séance du vendredi 14 mars 2014

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA TARIFICATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX DANS LE CHAMP DES PERSONNES AGEES ET ADULTES HANDICAPEES POUR LA PERIODE 2008-2012

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 243-5 du Code des juridictions financières,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité en date du 19 février 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

➤ donne acte au Président du Conseil Général de la communication relative au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, relatif à la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le champ des personnes âgées et adultes handicapés, pour la période 2008-2012.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER